

ACTUALITES

Les ravageurs :

Pucerons,
Foyers sur chrysanthèmes et quelques cas en pépinière

Thrips, acariens tétranyques
A surveiller

Autres ravageurs
Cultures florales : aleurodes sur Poinsettia, chenilles défoliatrices sur divers végétaux, punaises sur chrysanthèmes et *Gerbera sp*, noctuelles terricoles sur cyclamens

Pépinières : fausses chenilles sur *Ribes sp*, cicadelles, chenilles défoliatrices, cochenilles

Ravageurs du réseau de piégeage :

Pyrale du buis
Poursuite des vols et chenilles

Tordeuse européenne de l'œillet
Vols variables sous abri

Duponchelia fovealis
Vols importants sur certains sites

Maladies cryptogamiques

Pépinières:
Oïdium
Sur divers végétaux sensibles

Phytophthora sp
Sur différentes cultures

Cultures florales

Rouille blanche du chrysanthème

Note nationale

BSV-Abeilles pollinisateurs
Vers de terre
Abeilles sauvages
Flore des bords de champs

Écophytopie

Liste produits de biocontrôle

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant [ici](#)

Les températures sont élevées pour la saison et devraient atteindre leur apogée entre dimanche et lundi. La semaine 40 s'annonce ensoleillée.

Ravageurs à surveiller

Pucerons : à surveiller

Cultures florales : présence sur chrysanthèmes, avec des niveaux d'infestations variables. L'espèce *Macrosiphoniella sanborni* (pucerons de couleur pourpre foncé à noirâtre, brillant) est présente par endroit.

Pépinières : quelques détections en extérieur sur *Malus sp* et sous abri notamment sur *Hibiscus syriacus*, *Lagerstroemia sp*, *Magnolia sp*, *Pittosporum sp* et *Asclepia sp* (pucerons jaunes).

Gestion du risque : surveiller régulièrement les organes en croissance des cultures sensibles, l'arrivée des pucerons ailés, l'installation des premières colonies et l'activité des auxiliaires. Privilégier les moyens de biocontrôle.

Vigilance vis-à-vis des capacités virulifères de certains pucerons : *Aphis gossypii*, *Aphis spiraeicola*, *Aulacorthum solani*, *Macrosiphum euphorbiae*, *Myzus persicae*...



Macrosiphoniella sanborni sur chrysanthème



Pucerons sur *Lagerstroemia sp*

Acariens tétranyques : à surveiller

Pépinières : observations de foyers sous abri sur différents végétaux notamment *Buddleja sp*, *Choisya sp*, *Euonymus sp*, *Hydrangea sp*, *Sambucus sp*, *Cordylina sp*, *Vitis sp* ...

Évaluation du risque : les acariens tétranyques profitent des conditions chaudes et d'une hygrométrie faible pour se développer. Surveiller les végétaux sensibles. Utiliser une loupe de poche pour visualiser les œufs et les formes mobiles (larves, adultes).

Dégâts, lutte biologique : Cf. BSV 3 du 26/05/2023 [ICI](#)



Acariens tétranyques sur rosier

Thrips : à surveiller

Cultures florales : quelques foyers de thrips sont relevés sur chrysanthèmes.

Evaluation du risque : l'augmentation des températures, les journées ensoleillées et la floraison de certaines plantes sensibles sont favorables à leur développement. Vigilance sur les dégâts directs et indirects (transmission de virus tels que TSWV, INSV, IYSV...).

Pépinières : *Heliothrips sp.* a été relevé sous abri, sur *Arbutus unedo*, *Camellia sinensis*, *Viburnum davidii*, *Viburnum tinus*, *Prunus laurocerasus*...

Prophylaxie : Cf. BSV 1 du 14/04/2023 [ICI](#)



Dégâts de thrips sur chrysanthème

• Autres ravageurs

Pépinières

- **Tenthredes sur *Ribes sp.*** : ces fausses chenilles (larves d'hyménoptères) sont responsables de dégâts foliaires qui peuvent entraîner des fortes défoliations. Il ne faut pas les confondre avec des chenilles de lépidoptères. Seules ces dernières sont particulièrement sensibles à une intervention microbiologique. Cf. BSV 1 du 14/04/2023 [ICI](#)
- **Cicadelles** : toujours présentes sous abri et en extérieur sur Lamiacées et sur d'autres cultures en extérieur notamment sur *Malus sp.*, ... Cf. BSV 1 du 14/04/2023 [ICI](#)
- **Chenilles défoliatrices (dont tordeuses)** : observations sur divers végétaux : *Arbutus sp.*, *Camellia sp.*, *Cotoneaster sp.*, *Lagerstroemia sp.*, *Ribes sp.*, *Olea sp.*. Le risque est à évaluer en fonction de la biologie des espèces de chenilles présentes et des cultures sensibles.
- **Cochenilles** : cochenilles farineuses relevées sur divers végétaux *Citrus sp.*, *Trachelospermum sp.*, *Viburnum tinus*, *Laurus nobilis* (...) sous abri, cochenilles à bouclier sur *Choisya sp.* et *Olea sp.*. Les conditions sont favorables à leur développement.

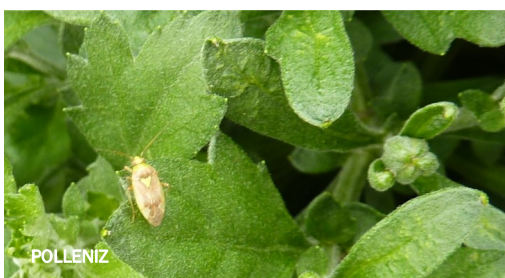


En bref

Cultures florales

- **Chenilles défoliatrices** : observations sur chrysanthèmes, cyclamens et primevères. A surveiller.
- **Noctuelles terricoles sur cyclamens** : les chenilles sont présentes au niveau du substrat, grignotent les racines et le collet et provoquent le flétrissement des plantes. Les dégâts sont souvent observés lorsque les larves sont âgées donc plus difficiles à combattre. Les premiers stades larvaires sont responsables de petits trous dans les feuilles. Cf. BSV 8 du 01/09/2023 [ICI](#)
- ***Lygus sp.* sur chrysanthèmes** : petite punaise, vert-marron de 5 mm environ, qui se reconnaît à la présence d'un cœur sur la partie dorsale. En cas de forte population, elle peut entraîner des déformations florales ou des avortements.
- **Punaise *Nezara viridula* sur *Gerbera sp.*** : signalement de dégâts sur hampes florales. À suivre. [Info +](#)
- **Aleurodes** : présence sur Poinsettia.

Observer particulièrement la face inférieure des feuilles où sont localisées les larves. La pose de pièges jaunes englués permet notamment de repérer la présence des premiers individus ailés. Surveiller les plantes sensibles.



Lygus sp. sur chrysanthème



Observateur

Larve de noctuelle terricole (chenille jusqu'à 35 mm)
détectée dans le substrat de pots de cyclamen

Ravageurs suivis par le réseau de piégeage

• Pyrale du buis (*Cydalima/Diaphania perspectalis*)

Observations : le réseau de piégeage en Jardins Espaces Verts et Infrastructure (JEVI) et Ornement montre que **les vols se poursuivent dans les départements 44, 49, 53 et 72** (pas de retour récent pour le département 85). A noter que les captures évoluent en fonction des sites et qu'il peut y avoir des petits décalages selon les départements. Cela montre l'intérêt d'effectuer une surveillance à la parcelle.

Des chenilles sont également signalées, notamment dans les départements 44 et 49.

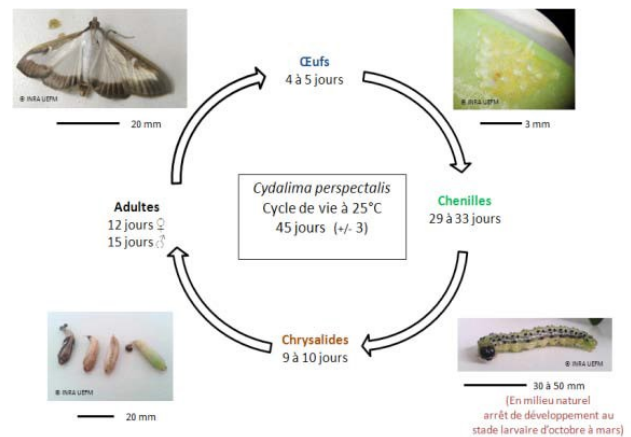
Evaluation du risque : suivez l'émergence des papillons, l'éclosion des pontes et la présence de chenilles.

Piégeage : surveiller les vols des papillons avec des pièges à entonnoir associés à la phéromone spécifique de la pyrale, de mai à octobre.

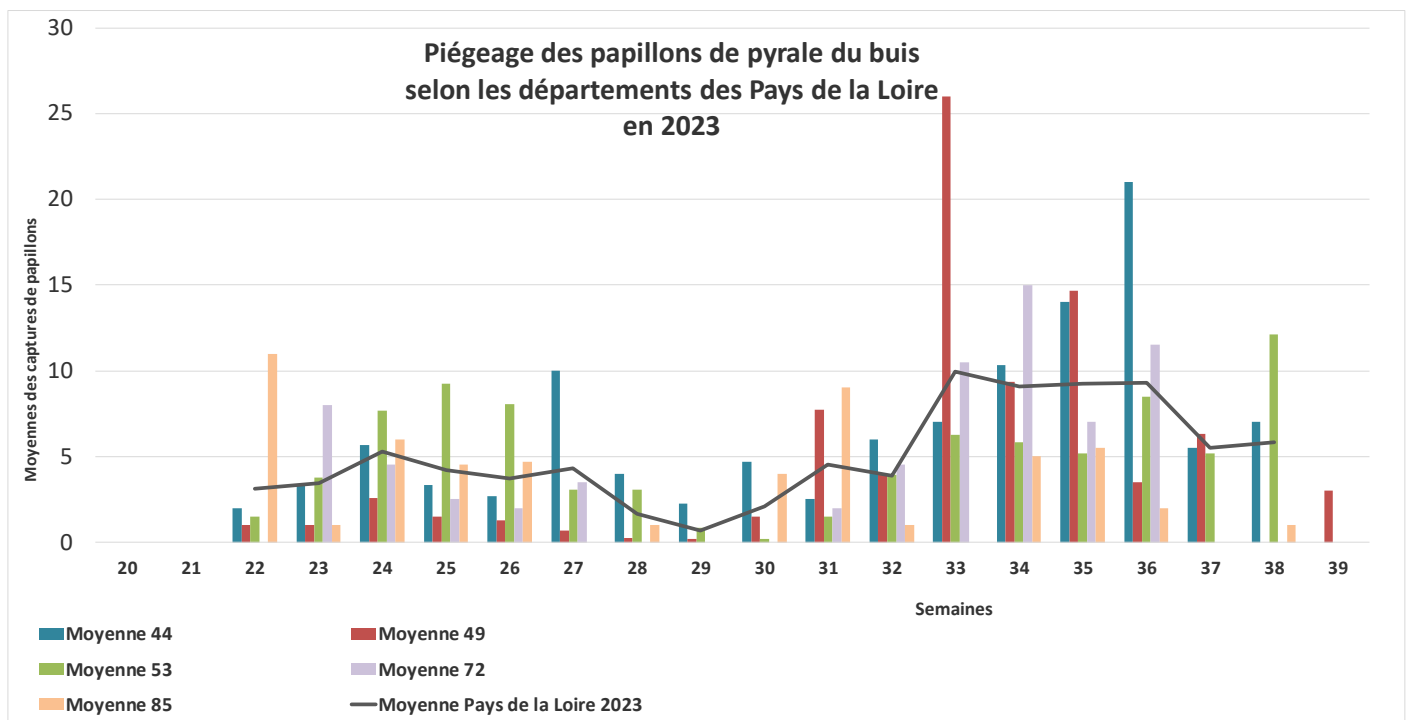
Prophylaxie : supprimer manuellement les chenilles dans le cas d'une faible infestation.

Lutte biologique contre la pyrale du buis :

Synthèse SAVE BUXUS II, volet pyrale du buis. Y accéder en cliquant [ICI](#).



* Laboratoire de biocontrôle, Inra UEFM



• Tordeuse européenne de l'œillet (*Cacoecimorpha pronubana*)

Observations : des vols sont enregistrés sous abri. Les captures sont variables selon les sites.

Evaluation du risque : surveiller l'évolution des vols et l'apparition des jeunes chenilles. Après la ponte, les œufs éclosent au bout de 2-3 semaines puis les jeunes chenilles commencent à décaprer des feuilles regroupées par une toile. (Source : V. Alford D. (2013) *Ravageurs des végétaux d'ornement – Arbres arbustes et fleurs*. Deuxième édition, Ed. Quae, 480p.).

Piégeage : surveiller les vols des papillons avec des pièges à phéromone spécifique.

Lutte mécanique : les opérations de taille permettent d'éliminer les chenilles positionnées sur les apex.

Biocontrôle : des produits de biocontrôle sont autorisés sur chenille selon la culture concernée.



Tordeuse de l'œillet sur *Euonymus* : a : dégâts de chenilles sur feuille ; b : adulte femelle (photo : Polleniz)

• *Duponchelia fovealis*

Des vols importants sont enregistrés sur des cultures de mini cyclamens et aromatiques en région angevine. A surveiller.

Piégeage : installer des pièges lumineux UVA ou des pièges à phéromones dès le début de la culture. Il existe 3 types de piège : piège à eau, piège delta, piège en tube, selon les conditions de culture de l'entreprise.

Prophylaxie :

- bien nettoyer les serres (vide sanitaire, élimination des vieilles plantes et des déchets végétaux...);
- surveiller les plantes de négoce et les jeunes plants dès leur arrivée dans l'entreprise, sources potentielles d'infestation ;
- détruire les plantes infestées et ne pas les mettre au compost (retour possible sous forme de papillon dans les serres) ;
- être vigilant aux symptômes de faiblesse (cyclamen qui ne fleurit pas, plante qui fane alors qu'elle est arrosée...).



Papillons de *Duponchelia* sp sur une plaque engluée d'un piège à phéromones

Favoriser les produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.

Voir la dernière liste des produits de biocontrôle.

Source : Fiche ECOPHYTO DEPHY Gérer *Duponchelia fovealis* avec des pièges à phéromone. Y accéder [ICI](#)

Maladies cryptogamiques

Oïdium

Pépinières : l'oïdium est présent sur différentes plantes sensibles sous abri notamment sur *Amelanchier sp*, *Lonicera sp*, *Magnolia sp*, *Ribes nigrum*.

Evaluation du risque : l'oïdium prolifère avec l'amplitude thermique entre le jour et la nuit et l'humidité des espaces de culture. A surveiller.

Prophylaxie : parmi les mesures de préventions culturales, proscrire l'excès d'engrais azoté, le confinement de végétation et distancer suffisamment les végétaux en culture hors-sol.

Biocontrôle : voir la dernière liste des produits de biocontrôle.



Oïdium sur *Hydrangea sp*

Phytophthora sp : signalement sur *Choisya sp*, *Ceanothus sp*, *Daphne sp* et *Euphorbia sp*.

Soyez vigilant sur la gestion de l'arrosage. Limiter les excès d'eau notamment en cas de températures élevées. Eviter les à-coups et les sur arrosages. Implantez les cultures sensibles sur des substrats bien drainés ou drainants.

Gestion du risque : éliminer régulièrement les plantes infectées pour éviter la contamination des plantes saines par les eaux d'irrigation.



Symptômes de flétrissement provoqués par *Phytophthora sp* sur *Choisya sp*

Rouille blanche sur chrysanthème : à surveiller

Des cas peuvent être observés.

Au niveau européen, ce champignon (*Puccinia horiana*) est classé organisme réglementé non de quarantaine. A ce titre, les chrysanthèmes, autres que fleurs coupées et semences, mis en circulation entre opérateurs professionnels doivent en être exempts.

Lorsque la présence de la maladie est constatée sur plantes mères, les chrysanthèmes symptomatiques, mais aussi tous ceux situés dans un rayon d'un mètre doivent être détruits. Les plantes mères restantes doivent alors subir un traitement approprié et faire l'objet d'une inspection pour vérifier l'absence de symptômes avant mise en circulation vers d'autres opérateurs professionnels.



Symptômes de rouille blanche sur chrysanthème (face supérieure d'une feuille)



En bref

Pépinières

Mildiou : signalé sur *Vitis sp*. Cf. BSV 02 du 05/05/2023 [ICI](#)

Note nationale BSV – Abeilles-Pollinisateurs

La note est disponible sur le lien suivant : [Note nationale BSV – Abeilles-Pollinisateurs : des auxiliaires à préserver](#)



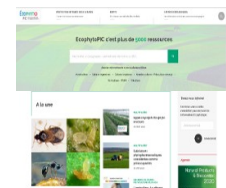
Le déclin des insectes pollinisateurs est ...
... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress, notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

Notes nationales biodiversité



Ecophytopic

Retrouvez l'actualité sur la protection intégrée des cultures en cliquant [ici](#)



Note de service DGAL/SDSPV/2023-400 du 23/06/2023 qui liste les produits de biocontrôle : retrouvez-la [ici](#)



Rédacteur : Noémie JACQUEMIN – Polleniz - noemie.jacquemin@polleniz.fr

Directeur de publication : Denis LAIZE - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Comité de relecture : AREXHOR PL, BHR, CAPDL, CNPH, POLLENIZ, SRAL, RIPERT, FLEURON d'ANJOU.

Observateurs : horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires d'espaces verts, centres horticoles, techniciens, conseillers, formateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.